

SOLDES
chez **ALLURE**
2^{ème} démarque
13 avenue du Général-de-Gaulle
à Saint-Louis



strellson BOSS MARCCAIN AJ ARMANI JEANS



THANN
La gagnante de la vitrine de Noël

Photo L'Alsace/Dominique Py

Page 22



SAINT-AMARIN
Le carnaval 2018 se prépare

Photo L'Alsace

Page 24



BOURBACH-LE-BAS
Les artisans du fleurissement récompensés

Photo L'Alsace/Jean-Marie Renoir

Page 25

ENVIRONNEMENT

Le loup sous la loupe

Alain Laurent, de Geishouse, préside l'observatoire des carnivores sauvages, qui recense trois loups actuellement dans le massif vosgien. Comment cohabiter avec cet animal protégé est une vraie question dans la vallée de Saint-Amarin.

Joseph Peter

S'il est un sujet sociétal, agricole, écologique qui divise, allant même jusqu'à fâcher les humains entre eux, c'est bien le loup. Oui, canis lupus, de son nom scientifique, fait parler de lui. « Quand on parle du loup on en voit la queue... », d'ailleurs il s'invite régulièrement dans diverses réunions et débats « pour ou contre ».

D'après Alain Laurent, président de l'observatoire des carnivores sauvages, il y aurait actuellement trois loups répertoriés dans le massif vosgien. La présence du loup dans notre environnement vosgien depuis 2011 suscite des craintes. Pour les uns, le loup est une menace pour l'élevage des ovins et caprins, pour les autres, il a pleinement sa place en tant qu'élément constitutif du patrimoine naturel.

La détresse des éleveurs d'ovins et caprins

Cependant, une attaque de loup sur des ovins est vécue comme un traumatisme par le troupeau et par l'éleveur. Plusieurs attaques de loup sur des ovins ont été dénombrées ces dernières années, plus fréquentes dans le département des Vosges que du côté alsacien. Le 19 mai 2017, 12 brebis de la ferme de Michel Zeller, à Geishouse, ont été tuées



D'après Alain Laurent, président de l'observatoire des carnivores sauvages, il y aurait actuellement trois loups répertoriés dans le massif vosgien. Photos Alain Laurent

par le loup. « Je vis avec mes bêtes, je les aime, explique l'éleveur. Le loup a fait son carnage et est parti, j'étais seul face à cela, c'est très dur. » Même si l'État français prévoit une indemnisation pour la perte de cheptel - la Direction départementale des territoires (DDT) est chargée du suivi des indemnisations après un constat formel

d'attaque par le loup -, l'impact économique, psychologique, le sentiment d'isolement de l'agriculteur dans cette situation sont réels. Les tensions et les inquiétudes dans le monde agricole vont en croissant.

Les craintes des défenseurs du loup

De leur côté, les associations de préservation de l'environnement s'insurgent devant l'accroissement du nombre de tirs de loups prévus en France : 40 grands canidés pour la saison 2017/2018. Les protecteurs pointent du doigt cette dérive « visant à l'élimination programmée de l'espèce ». Selon l'association Févus, le loup est un facteur d'enrichissement de la biodiversité dans les territoires où il est installé, en éliminant les animaux sauvages plus faibles ou malades. Les associations dénoncent le manque de volonté politique de la France dans le

domaine de la préservation du plus grand canidé d'Europe, la perte massive de la biodiversité, le non-respect du droit européen et de la convention de Berne.

Alors, faut-il crier au loup ? « Non, il faut poser un diagnostic sérieux et si possible dépassionné sur cette difficile question », déclare Jeanne Stoltz-Nawrot, maire de la commune de Husseren-Wessering, organisatrice avec l'appui du Parc naturel régional des ballons des Vosges, en 2017, de deux journées de réflexion autour des enjeux de cohabitation éleveurs/grands prédateurs. Lors de ces journées de travail et d'échanges, des experts nationaux et internationaux du loup, des spécialistes de la DDT, des agriculteurs, des élus, des membres d'associations ont pu s'exprimer et s'écouter sur la question de la dispersion du loup et de la pérennité de l'élevage ovin-caprin dans les Vosges.

Une bonne relation entre élus et éleveurs est un gage de prévention, de réussite, comme dans la concrétisation du projet agricole et paysager, à Mitzach, entre Steve Ginot, l'éleveur d'ovins, et la municipalité. Le vallon de l'Entzenbach a été clôturé, le berger a confié la garde de son troupeau aux chiens bergers des Pyrénées, ainsi l'ouverture du paysage est assurée.

Chercher des solutions techniques

Francis Schirck, éleveur à Mollau, a choisi les chiens de race kangal pour garder son troupeau de moutons à l'intérieur de différents parcs électrifiés. À ce jour, aucune attaque n'est à déplorer dans son cheptel. Une recherche de solutions techniques, financières, une indemnisation à la hauteur des pertes subies s'avè-

re indispensable pour aider l'exploitant agricole à trouver la protection adaptée face aux attaques de loup. L'Europe doit mettre en œuvre des moyens au regard de ses ambitions environnementales et pastorales.

La formation, l'accompagnement des agriculteurs, le dressage des chiens, la mutualisation de l'information sur le loup, les échanges administration/éleveurs doivent compléter les mesures existantes, jugées nettement insuffisantes par le monde agricole. « Ce n'est pas le prix de la viande de mouton qui nous suffira à faire face au problème », assène Michel Zeller.

« L'extermination du loup, souhaitée par certains, constituerait une grave perte de biodiversité, un déclin environnemental certain », conclut Alain Laurent.

Le cadre juridique

Le loup est protégé sur le territoire européen par deux dispositifs juridiques : la directive européenne Habitats faune et flore, datant de 1992, et la convention de Berne de 1979, placée sous l'égide du Conseil de l'Europe. La France a ratifié cet accord en 1989. Ce statut vaut à canis lupus de figurer sur la liste rouge des espèces menacées en Europe ainsi que dans l'Hexagone, où le loup est classé comme espèce vulnérable. Les États européens ont l'obligation de respecter ces règles juridiques sous peine de lourdes sanctions financières. Cela implique de veiller à la conservation du loup et de ses habitats. On peut être d'accord ou non avec le dispositif réglementaire, il s'applique de facto dans chaque pays de l'UE dont la France.

Strictement protégé

Un groupe de scientifiques et d'experts « grands canidés » forme le comité permanent de la convention de Berne, qui étudie les besoins ou les menaces sur l'espèce loup. En contact avec le ministère de l'Écologie de chaque membre de l'UE, le comité prend des décisions sur des plaintes ou des dossiers de possibles violations de la convention de Berne.

Petite par sa taille mais puissante, la Suisse a demandé au Conseil de l'Europe, en 2004, le déclassement du loup d'espèce totalement protégée au statut d'espèce protégée. Objectifs : faciliter la « gestion » du loup, augmenter les tirs de prélèvement et rendre l'animal plus chassable. En 2006, le Conseil de l'Europe a opposé une fin de non-recevoir. « L'article 9 de la convention de Berne offre suffisamment de possibilités de résoudre les conflits », souligne la commission chargée du dossier. Depuis, tous les syndicats agricoles français réunis pour l'occasion ont demandé, en urgence, aux ministères de l'Agriculture et de l'Écologie le changement de statut de canis lupus. Il est probable que la demande française obtienne la même réponse négative auprès des instances européennes.

Actuellement, le loup reste donc une espèce strictement protégée, même si un arrêté du 27 mai 2009 ne le considère plus comme étant menacé d'extinction en France. « Dans le massif vosgien, la surpopulation de cervidés a certainement contribué, entre autres facteurs, à son expansion et à sa fixation sur ce territoire », précise Alain Laurent.



Le loup est une espèce strictement protégée.

A partir du 3 janvier 2018

Avant travaux d'embellissement

GRANDE LIQUIDATION TOTALE*

-30% -40% -50%

sur des milliers d'articles

Encore + de REMISES en magasin!

NAPAPIJRI

6 Cour des Maréchaux - MULHOUSE - 03 89 46 25 73